



HAL
open science

Les ouvriers des forges nationales de la Marine de Guérigny, An VII-1820 (1ère partie)

David Plouviez

► **To cite this version:**

David Plouviez. Les ouvriers des forges nationales de la Marine de Guérigny, An VII-1820 (1ère partie). Le Marteau pilon : histoire de la métallurgie nivernaise, 2021, Tome XXXIII, pp.39-46. halshs-03614010

HAL Id: halshs-03614010

<https://shs.hal.science/halshs-03614010>

Submitted on 19 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES OUVRIERS DES FORGES DE GUERIGNY, AN 7 - 1820

David PLOUVIEZ¹

¹ Maître de conférences en histoire moderne à l'université de Nantes

Le monde ouvrier de l'Ancien Régime jusqu'aux années 1830-1840 est difficile à connaître. Si les statistiques et les enquêtes deviennent des outils usuels de la prise de décision pour les États contemporains², ces pratiques de pouvoir s'imposent très progressivement. Rapports et mémoires des inspecteurs des manufactures à partir de la fin du XVII^e siècle³, et enquêtes générales sur les forges en 1772, 1788, messidor an IV ou encore 1811 contiennent des informations sur «les travailleurs du fer⁴», mais toute cette documentation ne permet guère de dessiner avec précision les contours socioprofessionnels de ces métiers (effectifs, mobilités, salaires, etc.). Les forges, fonderies et manufactures de l'État représentent néanmoins des exceptions, comme c'est le cas des établissements de la Chaussade acquis par Louis XVI le 8 mars 1781. Placées sous différentes régies successives – Contrôle général des finances puis ministère de la Marine –, ces forges adoptent en conséquence des habitus de gestion de la main-d'œuvre qui passent notamment par la réalisation de matricules ouvrières, sur le modèle du système des classes institué par Colbert entre 1668 et 1672. Dans le cas des forges de la Chaussade, le Service historique de la Défense conserve les matricules du personnel à partir du 21 vendémiaire an VII (12 octobre 1798) jusqu'au XX^e siècle⁵. Cette source exceptionnelle permet une approche quantitative de la population ouvrière, mais autorise également à poser les jalons d'une étude plus qualitative en révélant des aspects liés à la structure de la main-d'œuvre (filiation, apprentissage, poids des différents métiers,

etc.) et à l'évolution des formes d'organisation du travail. Dans le cadre de cet article et des suivants, l'objectif est donc de proposer une exploitation de ces matricules pour le site de Guérigny, de la fin de la Révolution aux premières années de la Restauration, en déclinant leur richesse informative, et en proposant des outils d'analyse afin d'écrire une histoire ouvrière des forges de La Chaussade.

Présentation de la source

Les matricules du personnel pour la période allant de l'an VII à 1820 ne sont pas homogènes. Si ces documents sont le plus souvent conçus sur une base commune, en agrégeant plus ou moins d'informations, les deux registres conservés au Service historique de la Défense pour cette période sont de nature différente. Jusqu'en 1808, il s'agit de cases matriculaires usuelles (cf. figure 1) dans lesquelles les informations de chaque individu sont enregistrées au fur et à mesure ; cet ordre d'inscription confère à chaque ouvrier un numéro matriculaire censé le suivre durant toute sa carrière.

Mais à partir de 1809, ces numéros ne sont pas repris dans le nouveau registre qui est construit différemment en reprenant une partie des rubriques de la précédente matricule – ce qui autorise à exploiter conjointement et de manière statistique ces deux documents – mais en faisant figurer un tableau des «paiemens» divisés en exercices annuels de 1809 à 1820 (cf. figure 2). Entre registre matriculaire et état comptable, cette source n'est toutefois pas la moins intéressante des deux puisque la case «mutations et mouvements» recèle de nombreuses informations qualitatives sur la carrière de l'individu concerné. Moins contraint que dans le cadre des registres matriculaires traditionnels, l'écrivain responsable de l'inscription des ouvriers – l'écriture semble identique sur l'ensemble de la période – indique des liens familiaux, les précédents emplois, les évolutions de salaire et de nombreux autres éléments sur le statut de l'ouvrier (journaliers, travailleurs à l'entreprise, etc.).

² E. Geerkens, N. Hatzfeld, I. Lespinet-Moret & X. Vigna, *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, Paris, La Découverte, 2019, 456 p.

³ Ph. Minard, *La fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, 505 p.

⁴ D. Woronoff, *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1984, p. 137.

⁵ Service historique de la Défense, Lorient, Archives de l'établissement des constructions et armes navales de Guérigny, Forges de la Chaussade, Matricules du personnel, 3 V 2 1-19.

FORGES NATIONALES DE LA MARINE		OUVRIERS	
Section de <i>Guérigny</i>			
DATES de l'Inscription	NOMS, PRÉNOMS, DOMICILES ET SIGNALEMENT	ANNÉES	MOUVEMENTS
Inscrit <i>Le vingt un vendémiaire an 7</i>	<i>Jean Chavance</i> né à <i>Guérigny</i> le <i>neuf mai 1756</i> canton de <i>Guérigny</i> dépt. de la <i>Nièvre</i> taille de <i>un mètre 693 millimètres</i> visage <i>ovale</i> cheveux et sourcils <i>châtain</i> barbe <i>idem</i> yeux <i>gris</i> nez <i>aquilin</i> bouche <i>moyenne</i> menton <i>rond</i> fils de <i>Jean Chavance</i> et de <i>Pierrette Vilain</i> Demeure à <i>Guérigny</i> <i>N°1 Chefancier</i>		<i>Mort à Guérigny le 18 brumaire an 12</i>

Figure 1. - Registre matriculaire des forges de La Chaussade, an VII-1808.

N. B. : la première ligne matriculaire est vierge ; la seconde reprend les informations du premier inscrit du registre, Jean Chavance.

MUTATIONS ET MOUVEMENTS	NOMS ET PRÉNOMS	GRADES OU PROFESSIONS	LIEUX DE NAISSANCE								
<i>Présent le 1^{er} janvier 1809 à raison de 960 f. par an</i>	<i>Perdrizat François</i> <i>10 ans de service au 1^{er} janvier 1809</i>	<i>Chef serrurier à Guérigny</i>									
PAIEMENT											
EXERCICES			EXERCICES			EXERCICES			EXERCICES		
1809	1810	1811	1812	1813	1814	1815	1816	1817	1818	1819	1820
<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>	<i>Présent</i>

Figure 2. - Le second registre matriculaire des forges de La Chaussade, 1809-1820

Indépendamment des différences de forme de ces documents, ils s'inscrivent dans une histoire de longue durée de la construction étatique. La nécessité de mettre en œuvre une administration militaire plus performante à partir du XVI^e siècle contraint les États à entrer dans « l'âge d'or du registre¹ », en créant des outils d'enregistrement et d'identification des soldats et des marins. Dans ce domaine, la France est pionnière et dispose dès le XVII^e siècle d'un arsenal documentaire faisant état de revues régulières². Les matricules des forges de La Chaussade ont une filiation

1 V. Denis & I. About, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010, p. 33.

2 J. Chagniot, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, p. 118 et suiv.

avec celles du recensement des gens de mer débuté à partir de la fin des années 1660, au moment de la mise en œuvre du système des classes, l'inscription maritime à partir de 1795. Dans le souci d'assurer une levée régulière des marins et des ouvriers pour le service du roi, l'administration colbertienne souhaite rompre avec le système de la « presse » trop aléatoire³

3 La presse est un système de conscription utilisé dans de nombreux pays d'Europe au XVII^e siècle, notamment en Grande-Bretagne, où il s'agit d'enrôler par la force des civils pour servir dans les armées et les marines. Ce principe, considéré comme archaïque et peu performant, est remplacé par le système des classes en France.

Sur les littoraux et le long des principaux axes fluviaux, les commissaires des classes dressent des registres matriculaires par période de dix ans dans lesquels marins et ouvriers de la construction navale sont recensés. Par extension, l'ensemble des établissements « terrestres » sous administration maritime – manufactures, forges, fonderies, etc. – héritent de cette gestion de la main-d'œuvre au XVIII^e siècle.

A minima, les « cases matriculaires » mentionnent l'identité de chaque individu (nom et prénom), son âge – plus souvent que sa date de naissance –, son origine géographique (lieu de naissance), sa filiation et sa situation de famille (identité du père, de la mère et, le cas échéant, de l'épouse et des enfants), sa profession et son évolution de carrière (grade dans le métier, salaire, etc.) ainsi que des informations sur sa mobilité – professionnelle ou non –, les accidents, les maladies dont il a été victime et, parfois, le décès au cours de l'activité. Dans le cas du personnel des forges de la Chaussade, des compléments géographiques – canton et département – permettent non seulement de préciser l'origine des ouvriers, mais surtout de mesurer le bassin de recrutement de cet établissement sidérurgique. Enfin, la case matriculaire des ouvriers des forges de la Chaussade comporte pas moins de huit indications physiques (taille, visage, cheveux et sourcils, barbe, couleur des yeux, nez, bouche et menton), permettant de dessiner une véritable fiche anthropométrique de chaque individu. Ces éléments d'identification ne sont cependant pas spécifiques à ce site industriel puisqu'ils s'inscrivent dans un processus de contrôle et d'identification du monde ouvrier qui n'a pas cessé de s'affirmer tout au long du XVIII^e siècle⁶. En multipliant les signalements physiques, l'employeur souhaite éviter qu'un ouvrier se fasse passer pour un autre, et renforce ainsi son contrôle sur cette population. Ces critères de différenciation sont anciens, notamment dans la tenue des registres matriculaires du système des classes, mais leur multiplication à la charnière du XIX^e siècle montre qu'il s'agit d'un moment où la police du travail connaît un affermissement, notamment avec les billets de congé et l'instauration du livret ouvrier, généralisé à partir de 1781. Pour la période allant de l'an VII à 1808, 3960 éléments d'identification sont disponibles pour les 495 personnes qui travaillent sur l'ensemble des sites des forges. Sauf à envisager des statistiques sur la taille des hommes et la couleur des yeux ou la forme du visage, cette surabondance d'informations est révélatrice, comme on le verra, du contexte particulier dans lequel s'inscrivent les forges.

6 V. Denis, *Une histoire de l'identité, France, 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 462 p.

Effectif et aire de recrutement des forges de Guérigny

Un dénombrement complexe

La question du dénombrement des travailleurs sur un site industriel de cette période est toujours difficile. Dans sa thèse consacrée à l'industrie sidérurgique pendant la Révolution et l'Empire, Denis Woronoff rappelle que les états de main-d'œuvre sont rarement complets et qu'il faut toujours tenir compte des ouvriers non permanents, des journaliers par exemple, qui sont embauchés en fonction de l'importance et de l'urgence des travaux à réaliser⁷. En dépit de la qualité de nos sources, les forges de la Chaussade ne font pas exception. Ainsi, sur l'ensemble des sites (Cosnesur-Loire, Guérigny, Demeurs, Les Bordes, La Vache et Frasnay), 495 personnes ont été inscrites entre l'an VII et 1808 sur la première matricule. De prime abord, la prudence s'impose quant à l'interprétation de cette donnée qui ne correspond pas à un effectif du personnel, mais au nombre total de matricules ouvertes sur la période. Ainsi, Guérigny a été l'objet de 154 inscriptions d'ouvriers entre l'an VII et 1808 alors que l'effectif du site a oscillé entre 92 en l'an VII et 147 en 1808. La période suivante totalise 273 inscrits, mais l'effectif maximum est atteint en 1811 avec 237 ouvriers (cf. graphique 1). Le dénombrement des inscriptions ne suffit pas à établir l'effectif des forges et il faut tenir compte de la mobilité professionnelle, des licenciements et de la mortalité.

Concernant le premier objet, les sources montrent que les ouvriers sont très peu mobiles, un constat que l'on peut généraliser à l'ensemble des sites industriels chargés d'un approvisionnement militaire. Ainsi, en dépit de la loi Jourdan du 24 septembre 1798 qui rétablit la conscription des ouvriers sidérurgiques, ceux embauchés dans des établissements destinés à fournir l'Armée et la Marine conservent leur régime d'exemption. En outre, l'ancienneté des forges de la Chaussade a pérennisé un recrutement local qui est assez peu alimenté par des ouvriers venus de l'extérieur. Quelques mouvements ont lieu dans un périmètre très réduit, comme c'est le cas du forgeron Pierre Marit qui passe de Forgebas à Guérigny en l'an 7 ou encore du chauffeur Gilbert Frebault qui devient finalement mineur à Demeurs en 1806. Quelques mobilités interrégionales peuvent être relevées, comme l'ancrier frappeur Sylvain Duchamp envoyé au Creusot en 1813, et d'autres, encore plus exceptionnelles, à l'échelle internationale, avec le taillandier Claude Girault qui est détaché par le ministre la Marine à l'arsenal d'Anvers le 4 pluviôse an 12.

7 D. Woronoff, *op. cit.*, p. 137.

Les licenciements influent bien davantage sur l'effectif global des forges. Chaque année, des ouvriers sont congédiés, considérés comme «inutiles». Cette terminologie est à interpréter avec prudence, car elle peut désigner des hommes dont les forges n'ont plus besoin pour le service, tout autant qu'elle peut signifier qu'ils sont hors d'état de pouvoir travailler. Le responsable de la matricule donne rarement les raisons du renvoi, mais certaines récurrences permettent d'identifier les hommes les plus concernés. Ainsi, sur l'ensemble des «congédiements», près de la moitié concerne des ancriers frappeurs. L'âge moyen de ces hommes – 28 ans – indique que ces licenciements ne concernent pas nécessairement leur état de santé, alors même qu'il s'agit de l'un des métiers les plus pénibles, mais davantage des ajustements de l'effectif en fonction de la charge de travail des forges. Les renseignements donnés par la matricule de la période 1809-1820 montrent aussi qu'une importante partie de ces hommes ont continué à travailler à Guérigny, en changeant de statut. François Petit est congédié «définitivement comme inutile le 7 thermidor an 10 (26 juillet 1802)» selon la première matricule, mais la seconde indique qu'il a 16 ans de service en 1809 et qu'il travaille «à l'entreprise». Jean Thomas est également congédié comme inutile en l'an 8 dans la première matricule, mais il figure comme ancrier frappeur «à l'entreprise» dans la seconde. Ces éléments conduisent à plusieurs enseignements. Aux forges de la Chaussade, comme dans tous les établissements gérés par la Marine, arsenaux y compris, les ouvriers ne travaillent pas sous un statut unique. C'est une question qui sera l'objet d'un développement ultérieur tant les modalités d'emploi sont complexes, mais il est possible de distinguer des «permanents», présents à l'année aux forges, des journaliers, embauchés et rémunérés au temps passé à travailler, et, enfin, des ouvriers «à l'entreprise» ou au forfait qui passent un accord – un marché, une adjudication, etc. – pour la réalisation d'un produit spécifique convenu à l'avance et dans un temps donné⁸. De prime abord, on observe que les passages d'un statut à l'autre au sein des forges de la Chaussade ne sont pas rares. Dans la première matricule, seuls les ouvriers sous le premier statut sont dénombrés tandis que la seconde source mentionne tous les travailleurs, quels que soient leurs statuts, une différence à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'envisager l'effectif des forges.

8 C. Maitte & D. Terrier, *Les rythmes du labeur. Enquête sur le temps de travail en Europe occidentale, XIV^e-XIX^e siècle*, Paris, La Dispute, 2020, 421 p. (et notamment p. 43-49).

Enfin, la retraite, la maladie ou la mort influent inévitablement sur l'effectif des ouvriers. La mention des deux premiers paramètres est relativement rare. Sur l'ensemble des inscrits (427), seul le forgeron Pierre Moizy est congédié au regard «de la faiblesse de sa santé» le 20 décembre 1806; il a alors 32 ans. La cession d'activité pour cause de retraite n'est mentionnée qu'à trois reprises entre l'an VII et 1820, tandis qu'une vague de «réformation» concerne 23 personnes le 1er juillet 1814. Les cas de décès au cours de la carrière sont plus fréquents, mais leur distribution est déséquilibrée sur l'ensemble de la période. Entre l'an VII et 1808, seuls trois décès sont reportés sur la matricule – soit moins de 2 % des inscrits –, alors qu'ils sont 25 entre 1809 et 1820 – 9 % des inscrits. La mortalité en cours d'activité est donc faible et concerne essentiellement des hommes qui atteignent un âge vénérable pour l'époque. Sauf exception, Hubert Marchand par exemple qui meurt à la prison de Nevers à l'âge de 34 ans en 1812, tous les décès frappent des ouvriers qui ont plus de 52 ans.

Le faible taux de mortalité est à mettre en rapport avec l'âge médian des ouvriers qui est de 30 ans en 1808. Le site de Guérigny repose donc sur une très large majorité d'hommes jeunes au début du XIX^e siècle, qui ne partent pas à la guerre et s'inscrivent dans une trajectoire professionnelle largement ouverte par leurs pères ou leurs oncles chez l'un des plus importants employeurs du département, les forges de La Chaussade.

Tranche d'âge	Effectif
18-20	14
21-30	48
31-40	32
41-50	6
51-60	18
Au-delà de 60	4

Tableau 1. Distribution des ouvriers de Guérigny par âge en 1808

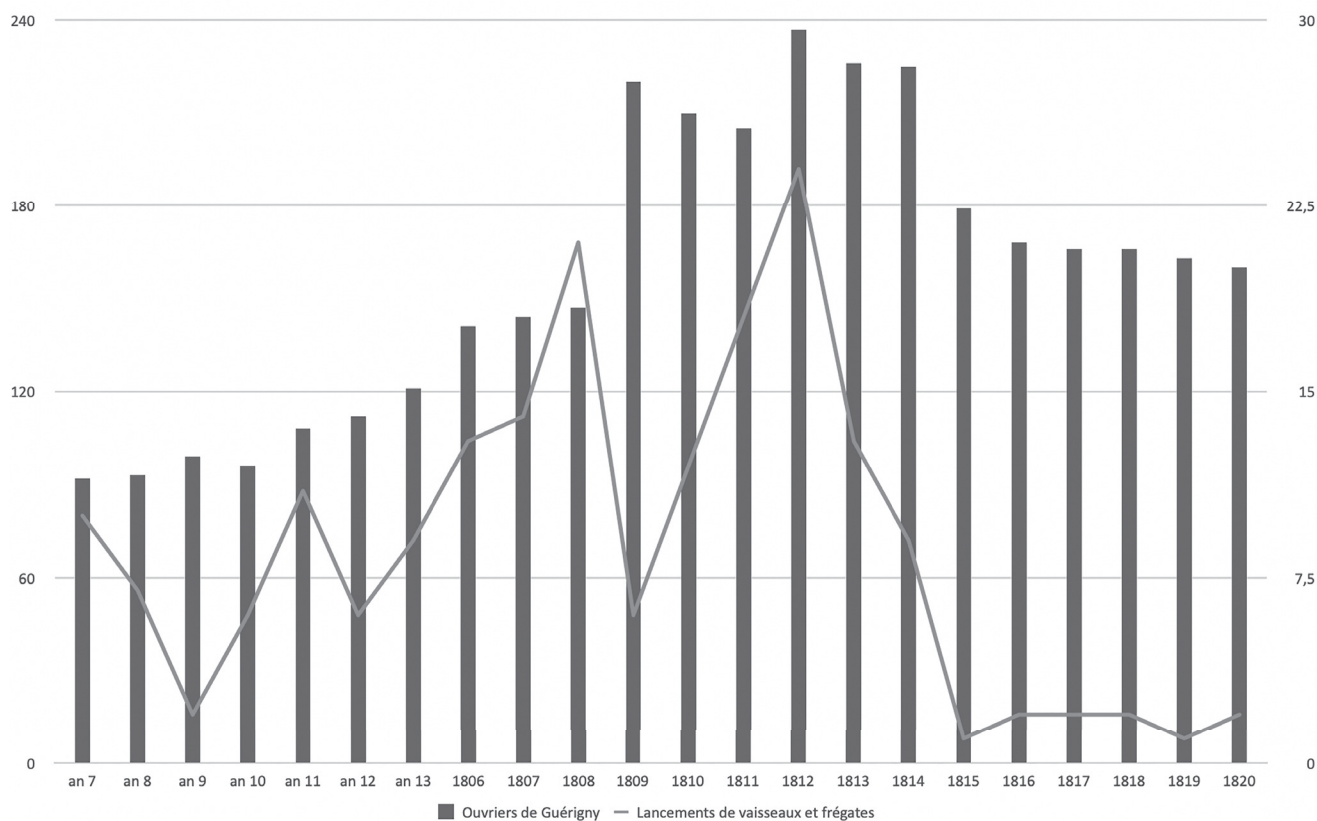
En prenant en compte l'ensemble de ces paramètres (mobilité, licenciement, mortalité, etc.), combien d'ouvriers travaillent à Guérigny au cours de cette période? Le dénombrement doit tenir compte de la nature des deux sources qui n'apportent pas les mêmes informations. Entre l'an VII et 1808, la matricule se limite à prendre en compte les hommes qui sont

embauchés comme permanents tandis qu'après 1809 s'ajoutent les ouvriers à l'entreprise et les journaliers.

Sur la première période, le site emploie de 92 à 147 permanents, puis de 160 à 220 ensuite, avec un pic de 237 ouvriers en 1812. Il ne peut s'agir que de données brutes, car il faudrait y agréger de nombreux journaliers et les ouvriers à l'entreprise sur la première période, mais elles permettent de situer Guérigny par rapport à ses homologues. En 1811, 230 ouvriers sont au Creusot, un peu moins de 200 travaillent à Hayange en Lorraine, deux sites industriels comparables à celui de la Nièvre. Les effectifs des usines sidérurgiques fluctuent le plus souvent entre 50 et 300 au XVIII^e siècle, celles dédiées à l'armement et à la construction navale sont souvent les plus importantes. Le travail du fer n'entraîne toutefois pas les concentrations ouvrières les plus fortes. Les manufactures de cotonnades et d'indiennes, les verreries ou encore le secteur minier sont susceptibles de rassembler en un même espace usinier des effectifs qu'on peine à

imaginer pour une époque traditionnellement perçue comme celle du «petit» atelier. Ainsi, les verreries de Baccarat et de Saint-Gobain comptent respectivement 700 et 2000 ouvriers à la veille de la Révolution, la manufacture d'Oberkampf 1318 en 1805...

À l'échelle départementale, le site de Guérigny ne semble pas avoir d'équivalent. Ici, la reconstitution des effectifs à partir de l'enquête d'août 1811 peut servir de point de départ. Au niveau national, 10 000 à 12 000 ouvriers travaillent dans les usines sidérurgiques en France. Dans le cas de la Nièvre, les résultats de l'enquête sont partiels, mais Denis Woronoff propose un effectif de 600 ouvriers du fer pour le département. Là encore, avec toute la prudence qu'imposent les sources et les reconstitutions d'aujourd'hui, le site de Guérigny emploierait donc 1/3 de la main-d'œuvre ouvrière de ce secteur, ce qui en ferait le site le plus important du département.



Graphique 1. - Évolution des effectifs ouvriers à Guérigny et lancements de vaisseaux et frégates par la Marine, an VII-1820

Enfin, l'évolution de l'effectif des forges est à corrélérer avec l'effort de construction navale. La France est en guerre depuis 1792 – 1793 pour son engagement maritime – et si l'on excepte le bref intermède procuré par la paix d'Amiens⁹, les armes ne se taisent qu'en 1815. Par ailleurs, la bataille de Trafalgar (21 octobre 1805), dont l'issue est si tragique pour la marine française, n'interrompt pas les cadences de construction dans les arsenaux français et dans les ports européens puisque l'effort de guerre est désormais supporté par tout l'Empire. Dans ce contexte, les forges de La Chaussade approvisionnent les arsenaux, particulièrement ceux de la Manche et de la façade atlantique, mais des marchés sont également conclus pour les forces navales méditerranéennes. Les arsenaux et les ports secondaires sont poussés au maximum de leurs capacités lors de deux phases, de l'an 13 à 1808, qui correspond à la reconstruction de la flotte après Trafalgar, et ensuite de 1810 à 1812, qui se traduisent par une augmentation des embauches aux forges de La Chaussade. Le pic des constructions correspond à chaque fois à un sommet dans l'effectif du site de Guérigny (en 1808 et en 1812). Les échecs militaires successifs, des difficultés d'approvisionnement – notamment en bois de construction – et la crise économique scellent le sort de la marine française dès 1813. À partir de cette date, le rythme des lancements de vaisseaux et frégates s'effondre et ce reflux a une conséquence très directe sur l'emploi des ouvriers dans la Nièvre puisque les forges de La Chaussade sont contraintes de se séparer d'une partie de sa main-d'œuvre.

Le bassin de recrutement des forges

Les commandes de la Marine ont d'autant plus d'impact sur la vie économique locale que les forges de la Chaussade recrutent la quasi-totalité de leurs ouvriers dans un périmètre géographiquement limité (cf. carte 1). Sur l'ensemble des ouvriers, seuls 3,4 % sont nés en dehors de la Nièvre, la plupart du temps dans les départements voisins. Mais en observant les localités de naissance des ouvriers nivernais, il est possible de dessiner un bassin de recrutement réduit à une petite partie du département. Si Guérigny est la commune de naissance d'une majorité d'ouvriers (29 %), les autres sont nés dans un rayon de 15-20 kilomètres. Surtout, tous les villages de naissance de ces hommes jouxtent les forges et les fonderies de La Chaussade. Très rares sont les localités qui ne sont pas dans l'orbite directe de ces installations industrielles.

9 La paix est signée le 25 mars 1802. Elle prend fin avec une reprise des hostilités 13 mois plus tard, le 18 mai 1803.

Ces ouvriers sont d'abord «chaussadiens» avant d'être nivernais.

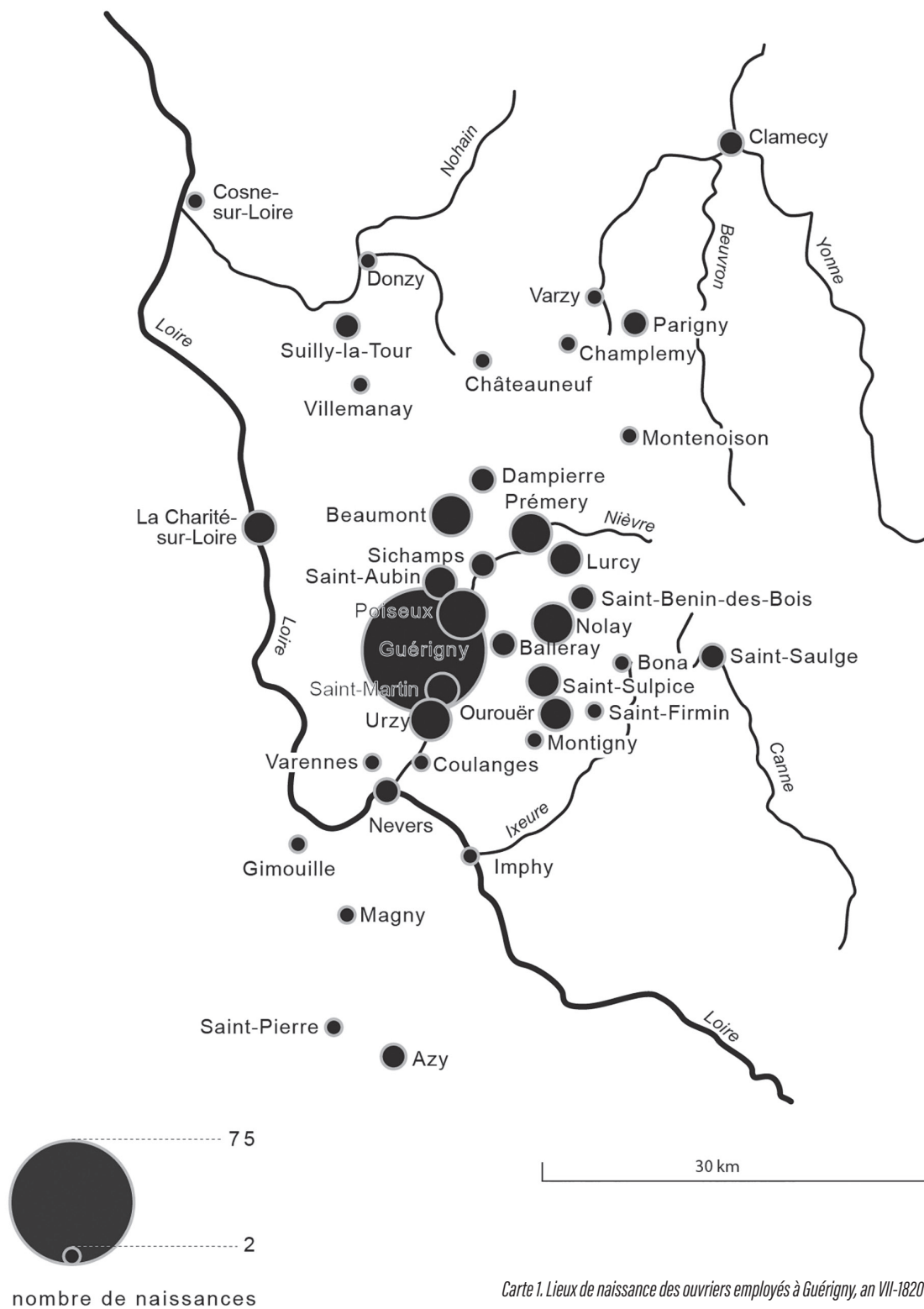
De fait, leur horizon spatial est donc limité à une portion du département de la Nièvre, un espace vécu où des villes comme Nevers, Imphy, Clamecy ou encore Cosne-sur-Loire apparaissent sans doute éloignées à la plupart de ces hommes. Dans le cadre d'un ensemble industriel stratégiquement aussi important, on pourrait ressentir un paradoxe au fait qu'il ne s'appuie que sur une main-d'œuvre locale. En réalité, le cas des forges de la Chaussade est récurrent. Dans toutes les régions où l'activité sidérurgique est ancienne, le recrutement s'inscrit dans une aire limitée, la commune et les quelques autres adjacentes, rarement au-delà. La cartographie ouvrière se confond alors souvent à l'échelle du canton – 62 % des ouvriers qui travaillent à Guérigny sont issus du canton de Guérigny/Pougues. En 1794, 106 des 161 ouvriers de l'usine d'Hayange sont originaires de la ville. Dans les régions où l'activité sidérurgique est nouvelle, la première génération d'ouvriers est nécessairement recrutée dans une aire éloignée du lieu de l'entreprise. Le cas du Creusot est représentatif de ce processus puisque si 164 ouvriers sont issus de la région d'Autun, les 172 autres le sont dans les départements limitrophes, mais également dans d'autres, parfois plus lointains, voire à l'étranger avec l'Allemagne et l'Italie¹⁰. Avec une implantation de l'activité sidérurgique dès le XVII^e siècle, et un partenariat commercial avec la Marine tout au long du XVIII^e siècle, rien de tel pour les forges de La Chaussade qui possède un vivier de main-d'œuvre enraciné dans un périmètre géographique restreint et dont la mobilité est très faible.

Un monde ouvrier figé

Dans le cadre d'un bassin de recrutement spatialement aussi réduit, la question de la reproduction de ce monde du travail se pose. L'ancienneté des forges de la Chaussade et la volonté des ouvriers de pérenniser leur statut socioprofessionnel ont été des facteurs conduisant à l'autorecrutement de la main-d'œuvre. En 1805, dans un rapport du Bureau des arts et manufactures au ministre de l'intérieur consacré à la difficulté de recruter dans la sidérurgie nivernaise, on peut lire «(...) tous ces genres d'ouvriers, semblables aux castes indiennes, ne changent ordinairement pas d'état. (...) Quoique la Révolution ait opéré ce changement là aussi et que l'on voie un peu plus de mélange, c'est une chose rare et qui satisfait les exploitants parce qu'ils trouvent de meilleurs ouvriers dans les familles attachées à une sorte de travail¹¹».

10 D. Woronoff, *op. cit.*, p. 155-156.

11 Cité par D. WORONOFF, *op. cit.*, p. 159.



Carte 1. Lieux de naissance des ouvriers employés à Guérisny, an VII-1820

Les sources à notre disposition permettent d'approcher ce phénomène. Les deux matricules gagneraient à être croisées avec les registres paroissiaux et d'état civil ainsi que les archives notariales afin d'évacuer la problématique des homonymes notamment, et de dessiner plus précisément les contours des familles. L'inscription systématique des dates de naissance et de l'identité du père et de la mère pour chaque

individu permet toutefois de construire un premier indicateur de cette reproduction du monde ouvrier. Ainsi, 33 % des 427 inscrits – 141 personnes – sur les deux matricules possèdent un lien de parenté, que celui-ci se décline dans le cadre d'une filiation père/fils ou dans celui d'une fratrie plus ou moins étendue (cf. tableau 2).

Nombre	Père			Fratric		
	+ 1 fils	+ 2 fils	+ fils	2 individus	3 individus	4 individus
	14	6	4	6	4	2

Tableau 2. Récurrence des liens familiaux chez les ouvriers des forges de Guérigny, an VII-1820

Il s'agit sans aucun doute d'un minimum dans la mesure où il n'a pas été permis de valider l'appartenance à une même famille pour plusieurs individus présents dans nos sources. Si la filiation père-fils est la plus aisée à déterminer, la présence supposée de collatéraux a été écartée faute de pouvoir relier précisément ces hommes et ces femmes, le même nom n'étant pas une preuve suffisante. Aussi, en ajoutant les cousins, on obtiendrait une évaluation plus fidèle à la réalité. En outre, nos sources ne permettent pas de préciser l'endogamie qui règne inévitablement dans ce monde ouvrier. Un relevé des noms des épouses apporte des indices quant aux alliances matrimoniales qui ont surtout lieu dans le même milieu socioprofessionnel. Mais là encore, la récurrence de certains noms est trop maigre pour élaborer le système d'alliances entre familles qui règne à Guérigny et aux alentours.

Cette reproduction du monde ouvrier est très largement liée aux modalités de l'apprentissage professionnel qui, à bien des égards, est resté le même que sous l'Ancien Régime¹². C'est notamment le cas à Guérigny où « les aptitudes exigées par les métiers du fer en renforçaient l'exclusivisme¹³ ». Dans notre échantillon, 87 % des fils exercent la même activité que leur père, très souvent des métiers qualifiés ou très qualifiés. Il n'est guère étonnant de constater que les liens familiaux concernent surtout les ancriers, les forgerons, les taillandiers ou encore les charbonniers, des métiers qui requièrent un apprentissage souvent long, et qui, dans le contexte local, peuvent difficilement s'exercer en dehors des forges de La Chaussade. Le chef ancrier Antoine Duchamp forme ses deux fils, Silvain et Pierre, à son métier à la fin des années 1780, et il est d'ailleurs remarquable de constater que les quatre chefs ancriers présents dans la première matricule ont tous au moins un fils employé aux forges de La Chaussade ; les quatre frères Moizy, nés entre 1766 et 1780, ont tous été formés par leur père forgeron. Les Pierrot appartiennent à une famille de

charbonniers dans laquelle Jean a sans doute transmis ses savoir-faire à ses trois fils, Gabriel, Jacques-Gilbert et Jean-Michel. La reproduction socioprofessionnelle est moins forte lorsqu'il s'agit de fendeurs, de voituriers, de charretiers ou d'autres métiers dont la technicité est importante, mais qui peuvent s'exercer en dehors des forges de La Chaussade, comme c'est le cas des charpentiers par exemple.

Tous les historiens de l'industrie ont relevé les avantages et les inconvénients d'une telle reproduction, qui varient inévitablement selon l'appartenance des individus, qu'ils soient ouvriers ou employeurs. Dans le cas des familles ouvrières, il s'agit de préserver un capital tout à la fois matériel – outillage, patrimoine foncier – et immatériel – savoirs et savoir-faire. La famille fonctionne alors comme un « bureau de placement¹⁴ » qui permet de former les fils, tout en organisant un système d'alliances entre familles de même statut socioprofessionnel. Cette stratégie globale agit comme un levier face à un employeur qui se voit imposer sa main-d'œuvre, particulièrement celle qui est la plus qualifiée. À court terme, c'est la garantie de disposer des professionnels nécessaires au fonctionnement de l'infrastructure, mais à plus longue échéance, la faible étendue spatiale du bassin de recrutement, la reproduction socioprofessionnelle de la main-d'œuvre locale et l'absence de mobilité ouvrière ont été des facteurs peu propices à la création d'un véritable marché du travail.

(Fin de la première partie)

14 F. Lassus, « Maîtres de forges en Franche-Comté à la veille de la Révolution française », Société d'émulation du Jura, Travaux, 1973-1974, p. 161-194.

12 A. Dewerpe, *Le monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1989, 178 p. ; S. Guicheteau, *Les ouvriers en France, 1700-1835*, Paris, Armand Colin, 2014, 265 p.

13 D. Woronoff, op. cit., p. 160.